

Note EE FSU

Bilan des élections professionnelles 2022

Les élections professionnelles dans la fonction publique ont rendu leur verdict quatre années après les précédentes, dans un contexte de feu nourri contre les services publics et leurs agent·es, malgré la crise sanitaire qui en a pourtant démontré le caractère indispensable. Les politiques néolibérales des gouvernements Macron qui se sont succédé depuis 2018, toujours basées sur la baisse de la dépense publique, ont entraîné de nouvelles suppressions d'emplois publics (parfois contrebalancées par le recours aux contractuel·les) et des restructurations de services et d'administrations. Quand ce ne sont pas des fermetures (hôpitaux, maternités, écoles, trésoreries, tribunaux etc.). Ce sont également les premières élections professionnelles qui permettaient d'élire les nouvelles instances issues de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, nouvelles instances aux périmètres et prérogatives modifiés sinon réduits. Tout cela n'a pas été sans effets sur la participation, le paysage syndical au sortir de ce scrutin et la place de la FSU dans le champ des trois fonctions publiques.

I- La participation

Dans l'ensemble de la fonction publique, sur 5,1 millions d'électeur·rices, 2,2 millions d'agent·es ont participé au vote, soit un taux de participation de 43,7 %. 56,3 % des agent·es ont donc « boudé » ce scrutin présenté par toutes les organisations syndicales comme très important pour le syndicalisme. Le taux de participation baisse de 6 points par rapport à 2018, où il était déjà en recul de 3 points.

Dans la fonction publique de l'État, un million d'agent·es ont voté en 2022, soit 12,8 % de moins qu'aux élections précédentes de 2018 pour un nombre d'inscrit·es de 2,2 millions de personnes soit un taux de participation en 2022 de 44,9 %. En 2018, le taux de participation avait été de 50,8%, la participation est donc globalement en baisse de 5,9 points (mais de beaucoup moins si on enlève le MEN et le MESER qui représentent 60% des agent·es de l'Etat et où le taux de participation est très faible, respectivement 40 % et 19 %). La participation a été plus élevée dans la fonction publique territoriale (45,6%) mais elle était de 51,8 % en 2018. Elle est donc en baisse de près de 5,2 points. Dans la fonction publique hospitalière, la participation est de 37,8 %. C'est le taux le plus bas de toutes les fonctions publiques, et aussi la baisse la plus forte (6,4 points).

Les modalités du scrutin, électroniques, sont un facteur d'explication. Les « solutions » de vote ont parfois constitué des obstacles à la participation (double plateforme au MESER (parfois triple, dans les organismes de recherche) ou AESH, voire titulaires, avec des espaces de votes impossibles à ouvrir...). Elles ont aussi fait du vote un acte individuel alors que le vote à l'urne favorise une démarche d'émulation collective et fait davantage sens. Le cadre syndical moins structurant dans nos milieux aujourd'hui est un autre facteur d'explication. En effet, les politiques d'emplois et de management évoquées en introduction ont eu des incidences sur les collectifs de travail, beaucoup moins stables et plus précaires. Tout cela influe sur le niveau, voire les possibilités, d'implication des personnels dans le syndicalisme.

Cette distance qui s'installe durablement entre les agent-es et le syndicalisme s'explique en partie par les conséquences de la Loi de Transformation de la Fonction Publique dans la gestion des carrières, passée d'une dimension collective à une dimension beaucoup plus individuelle. En supprimant les instances de proximité, cette loi participe pleinement à la baisse de participation car les personnels ont perdu un lien fort avec le syndicalisme. Mais ne nous trompons pas, cette distance a d'autres explications plus structurelles aussi. Elle est également due aux nombreux reculs que nous subissons, avec en face de faibles capacités syndicales de réaction et peu de victoires significatives (à l'échelle de l'ampleur de la casse s'entend) à mettre à l'actif du syndicalisme. Cela touche tout autant le syndicalisme de transformation sociale comme le syndicalisme d'accompagnement, aucun ne tirant davantage parti de cette situation, comme on le verra ci-dessous en regardant le détail des résultats dans la fonction publique et dans ses trois versants. Cette distance grandissante entre les agent-es et le syndicalisme, qui apparaît de moins en moins efficace, est sans doute l'élément principal d'explication dont le vote électronique serait un facteur aggravant. On voit d'ailleurs que le vote électronique n'empêche pas la forte participation des agent-es de police, ou des chef-fes d'établissement, qui continuent de voter massivement, et majoritairement pour des organisations qui ont du « grain à moudre » sur le terrain du métier, des conditions de travail, des carrières et des rémunérations là où pour les autres organisations syndicales c'est quelque peu la disette. Il convient quand même d'interroger le maintien du vote électronique en l'état et de réfléchir à des modalités qui stoppent la baisse de la participation. Exiger partout un vote sur le lieu de travail sur un temps dédié pourrait permettre de contrecarrer ce renvoi du vote à un aspect individuel et lui redonner une dynamique collective et syndicale. Par ailleurs, l'absence totale de débat public et médiatique au niveau national est également préjudiciable et ne favorise pas l'intérêt pour ce vote.

II- Les rapports de force syndicaux

Les élections professionnelles, dans l'ensemble de la Fonction publique, ne donnent pas lieu à des évolutions majeures. La CGT reste en tête à 20,9 % (-1 point) devant FO qui passe second avec 18,7 % (+0,6), la Cfdt devenant troisième avec 18,6 % (-0,4) suivie de l'Unsa avec 11,7 % (+0,5), de la FSU avec 9,1 % (+0,5) et de Solidaires avec 5,8 % (-0,6).

Ces éléments seront pris en compte dans le calcul de représentativité syndicale tous secteurs confondus, public et privé. Ils renforceront FO, l'Unsa et la FSU qui progressent mais ne conforteront pas la CGT, la CFDT et Solidaires qui eux baissent. Ils n'amèneront donc pas de bouleversements pour la première place dans le classement général des organisations syndicales (privé + public), détenue actuellement par la CFDT suivie de la CGT, loin devant FO. L'objectif de la CGT de repasser devant la CFDT en renouant avec ses bons scores dans la fonction publique est raté.

A l'échelle de l'ensemble de la fonction publique d'État, les résultats marquent encore une forme de stabilité globalement. FO reste première, la FSU deuxième. Pour être plus précis : FO est à 17,8 % (+ 0,7 point), la FSU à 17,1 % (+ 0,8 point), l'UNSA à 16,4% (+0,6), la CFDT à 13,3% (-0,5), la CGT à 11% (-1,1), la CGC à 7,1 (+1) et Solidaires à 6,5% (-1,1).

Les résultats sont plutôt bons pour la FSU mais moins bons pour nos partenaires (CGT et Solidaires).

Il faut toutefois noter que si ces résultats sont bons pour la FSU, c'est parce que nous reculons moins que les autres en nombre de voix, ce qui n'est pas satisfaisant en soi quand même puisque la FSU perd aussi des voix du fait de la baisse de participation (170562 voix en 2022 pour la FSU, 184 039 environ en 2018).

III- La FSU : dynamiques et perspectives

L'enjeu pour la FSU était double : reconquérir sa première place dans la fonction publique d'état (mais la tâche était ardue du simple fait du poids dans les votant-es grandissant du ministère de l'Intérieur, bastion de FO où la FSU est quasiment inexistante), et entrer au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Dans la territoriale

La FSU entre au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale avec 4,1 % (+0,3 points), objectif atteint donc. Et c'est une bonne nouvelle. La CGT domine toujours même si elle est en recul de 0,8 points avec 28 % devant la Cfdt avec 22,2 % (-0,4) puis FO avec 16 % (-0,1), l'Unsa avec 8,6 % (+0,4) et la FA-FP avec 7,7 % (+0,6). Solidaires termine juste derrière la FSU avec 3,9 % (-0,1) et perd donc son siège au conseil supérieur obtenu en 2018.

Dans la territoriale, les bons, voire très bons, résultats de la FSU là où elle existe sont très intéressants. Une mention particulière peut être apportée au SUPAP, la structure parisienne du SNUTER, qui passe de la 5^{ème} à la 3^{ème} place en faisant la moitié des voix en plus suite à l'arrivée de camarades issus de la CGT ville de Paris. On peut noter aussi que la FSU Territoriale qu'elle a permis la fragilisation de l'empire de FO sur la ville de Marseille.

A l'État

A la Fonction publique d'Etat, les résultats sont contrastés selon les ministères : la FSU gagne un·e élu·e au CSAM du Ministère de l'enseignement supérieur. Elle perd son siège à la justice et un siège à jeunesse et sport. A jeunesse et sport, la FSU perd 7 points, mais cette baisse ne profite pas complètement à la CGT qui progresse d'un peu moins de 4 points malgré la présence sur sa liste du bureau d'EPA, syndicat qui de fait n'a pas fait campagne avec la FSU.

Les listes communes avec CGT, FSU, Solidaires, lorsqu'elles ont été constituées (à l'Agriculture, au Ministère des Affaires Étrangères, au Travail...) ont été plutôt positives et ont permis au bloc syndical de transformation sociale de conforter sa place mais ces listes communes n'ont pas entraîné de véritable dynamique en termes de résultats électoraux.

A l'agriculture par exemple, avec une participation en 2022 en recul de près de 20 points, la liste commune FSU-CGT-Solidaires a obtenu 37,73 % des voix, à comparer aux résultats de 2018 : FSU 23,17 %, et liste CGT-Solidaires 12,18 %

Au Ministère des affaires étrangères, la FSU passe devant la CFDT en passant de 25,1 à 27 % alors même que le vote des personnels de l'AEFE n'est toujours pas pris en compte.

Au ministère du Travail, les équipes FSU ont presque disparu.

C'est pour cela que les bougés doivent être analysés de près et qu'il ne faut pas se contenter d'une vision un peu en surface qui dirait que la FSU garde la même représentativité, voire même progresse globalement. Ce qui est factuellement juste mais trompeur dans l'analyse politique à tirer de ces élections.

Le fait que la FSU reste au même étiage, s'explique en grande partie par la masse de ses voix dans l'éducation où le passage au vote électronique et son incidence forte sur la participation s'était déjà produit en 2011. Cette baisse de participation plus importante dans les autres ministères (-5,9 points à l'Intérieur, 6,2 à l'Économie, 11,3 dans le Sup ou encore 3,9 à la Justice), que dans l'Éducation (2,8 points) transforme artificiellement une dynamique de recul de la FSU en petite hausse...

Elle se cumule par ailleurs avec une hausse du corps électoral de l'éducation dans la FPE (58% à 60%) suite aux recrutements massifs d'AESH.

Les évolutions du poids électoral de chaque ministère dans les votant·es, incluant à la fois son volume dans le corps électoral global de la FPE et son taux de participation, confirment cette explication. L'Éducation représente ainsi 42,3 % des votant·es à l'État, une part en hausse de 4,1 points, et l'Intérieur en représente 14,7 %, en hausse de 1,3 points tandis que les autres ministères ont des évolutions beaucoup plus stables hormis le Supérieur qui perd 2,1 points.

La FSU, malgré une baisse d'un point dans son bastion de l'Éducation, et FO, en hausse à la fois dans l'Éducation et à l'Intérieur, progressent ainsi dans la FPE, respectivement de 0,8 et 0,7 points.

Zoom sur l'Educ

Et de ce point de vue, plusieurs éléments sont à noter.

Il semble d'abord que la faiblesse structurelle de la FSU avec une très forte reconnaissance/adhésion aux SN et peu à la fédération qui a entraîné lors des trois derniers scrutins une perte substantielle de voix pour la fédération ait été en partie importante surmontée. La prise en compte et la mise en avant de la fédération par les SN s'est considérablement améliorée, contribuant à une bien meilleure conversion des votes des SN vers la FSU, ainsi que l'appellation FSU pour chacun des trois scrutins du second degré (rendue obligatoire de fait par la fusion des CAPN de chaque catégorie). La baisse des votes blancs et nuls (3,5 points au CSA ministériel contre 5,6 en 2018) appuie également cette hypothèse de travail. Ainsi la baisse des résultats du SNUipp-FSU dans le premier degré (-2,1 points) et celle des SN du second degré (-2,5 points) se retrouvent amoindries au niveau du vote fédéral (-0,86 points), quelque peu « masquées » par ce meilleur report de voix pour la FSU. C'est tant mieux. Le travail de conviction de l'École Émancipée sur la place de la fédération n'y est sûrement pas pour rien.

Il est important de noter la progression du vote des AESH même si les résultats sont à améliorer au regard du nombre de votant·es. Le travail mené ces quatre dernières années avec les AESH doit être poursuivi et amplifié.

En revanche, la baisse dans le premier degré et dans le second degré (où il est plus difficile de comparer car le périmètre des CAP a changé) est réelle et certainement atténuée également par la forte énergie militante déployée pour faire voter durant 8 jours.

Et cette énergie militante est déployée de plus en plus tôt avant la période de vote. Durant cette dernière, c'est avec toujours plus d'intensité que les équipes syndicales s'engage dans la réussite des élections. Pourtant, cela ne s'accompagne pas d'un gain électoral, c'est inquiétant.

C'est donc une alerte assez sérieuse qui, combinée à la baisse de la participation, montre que l'ascendant culturel des SN de la FSU dans l'éducation est un peu fragilisé.

Cela est à lire à l'aune de la « petite poussée » de syndicats réactionnaires dans le premier degré comme dans le second, SNE et SNALC progressant de 2,59 points. Cette poussée repose en partie sur les notions de mérite, hiérarchie, tri social..., notions qui tendent à rencontrer un écho grandissant chez une partie des enseignant-es, touché-es aussi par la droitisation que nous subissons à chaque élection politique. Le score cumulé de la CGT et Solidaires est intéressant (+0,83 à eux deux) mais ne montre pas une poussée à gauche forte en dehors de la fédération. Le siège remporté par Sud (qui re-rentre au CSA ministériel) est une bonne chose mais il est assis sur très peu. De leurs côtés, l'Unsa baisse fortement (-2,23 points) et FO progresse légèrement (+0,39 points).

Dans le Supérieur.

La FSU gagne un siège au CSA ministériel et c'est très positif, mais là aussi, c'est parce que la FSU est un peu moins touchée que d'autres organisations par la baisse de la participation. Le taux de participation, qui était déjà faible en 2018 (30,5%), est extrêmement bas en 2022 (19,2%). Deux explications à cela : d'une part, en 2018, le vote était encore à l'urne au MESR (sauf pour les votes aux CAP pour les personnels non enseignants-chercheurs), donc le passage au vote électronique complet a joué comme pour d'autres ministères. D'autre part, l'organisation du vote a été totalement chaotique avec des plates formes de vote différentes pour les votes dans les établissements et le vote au CSA Ministériel.

La ré-alliance du SNPTES et de l'Unsa n'a pas eu la dynamique probablement espérée par ces organisations mais n'est peut-être pas la seule raison de la baisse de score observée, car le passage au vote électronique a eu plus d'impact sur les personnels administratifs et techniques que sur les personnels enseignants-chercheurs (dont le taux de participation est resté stable, 23,2% contre 23,8 en 2018).

Il y a une attention particulière à avoir envers les précaires qui ne se sentent que très peu représentés par les OS et la FSU en particulier.

Au final les écarts importants de participation doivent nous interroger sur le bilan.

L'exemple du Sup avec 2 solutions/plateformes de vote différentes pour le CSAM et le vote dans les établissements (et même 3, pour certains personnels des organismes de recherche travaillant dans des laboratoires universitaires) ou celui des DDI avec des listes non stabilisées sont à dénoncer fortement, car cela fragilise les résultats globaux de notre syndicalisme.

La transformation des CAP avec des périmètres modifiés interroge désormais plus fortement encore la pertinence de la structuration de la FSU en syndicats de métier.

On le voit au moins dans deux situations. A la Justice, d'une part où le changement complet des périmètres avec un CSA commun aux personnels de la justice, de la pénitentiaire, de la PJJ et de la magistrature entraîne une perte forte pour la FSU qui est présente, historiquement et fortement à la PJJ et de façon plus marginale chez les conseillers d'insertion et de probation à la pénitentiaire par le biais du Snepap.

On le voit aussi dans l'éducation avec une CAP commune de l'ensemble des enseignant-es du second degré (auxquels s'ajoutent les Psy EN du premier et second degré). Cela veut dire qu'on ne peut plus voir les effets électoraux du

développement d'un syndicalisme particulier de métier ou le poids réel du vote de la FSU dans certaines catégories où nous avons toujours eu du mal à peser. Cela peut-il, doit-il, entraîner sur du moyen terme une recombinaison des syndicats nationaux au sein de la fédération ?

De même la baisse dans l'Éducation des deux principales fédérations historiques, qui se sont bâties notamment autour du paritarisme, et d'un paritarisme structuré selon les métiers dont les SN étaient la traduction, pose la question d'un renouvellement des pratiques syndicales, à l'interne de la fédération, et au-delà, avec nos partenaires, pour mieux articuler un syndicalisme de terrain, de métier, de lutte et de transformation sociale.

L'augmentation de l'abstention et l'éloignement pour une partie importante des personnels a conduit à ce que les organisations syndicales aillent dans un premier temps s'assurer du vote des syndiqué·es. On peut noter de ce point de vue, une volonté de maillage plus global des différentes organisations syndicales, le SNUipp-FSU en ayant fait un axe prioritaire de travail depuis plusieurs années. Il est certain que dans certains secteurs comme dans l'éducation, le vote massif (mais pas spontané) des adhérent·es (mais à 80 % seulement... ce qui est un vrai souci) a été déterminant dans les scores de la FSU. La syndicalisation doit être un chantier prioritaire de la fédération non pas dans la seule perspective des élections pros, mais dans celle plus globale de la création du rapport de force. A cet égard, il y a un vrai travail à faire en direction des entrant·es dans le métier et des personnels précaires. Outre l'incertitude sur leur situation à court terme qui les éloigne souvent des syndicats (pour de multiples raisons), certains personnels contractuels à peinent à trouver à quel syndicat de la FSU se syndiquer, car leurs fonctions, types de contrats ou affectations les amènent à pouvoir relever de plusieurs syndicats sans qu'aucun soit plus pertinent qu'un autre pour les défendre (par exemple, AESH exerçant en primaire et secondaire, pouvant relever de la FSU-SNUIPP ou du SNES, jeunes chercheur·es post-doctorant·es, pouvant relever du SNCS, du SNESUP ou du SNASUB,...).

Il semble donc important de développer encore et consolider le travail fédéral autour des personnels précaires ainsi que de développer la réflexion fédérale sur les champs de syndicalisation. Par ailleurs, il est aussi indispensable de continuer à œuvrer au développement syndical dans la territoriale et, dans cette visée, de soutenir l'ensemble des SD.

L'École Émancipée est intervenue pour qu'un bilan des élections soit tiré en commun avec CGT et Solidaires. Il s'agit bien de continuer à mettre en œuvre le mandat du congrès de Metz d'un cadre intersyndical pérenne dans la Fonction publique entre nos trois organisations. Couplée aux différentes mobilisations menées ensemble d'ici là, l'échéance qui s'impose à nous est d'en construire une traduction concrète pour les prochaines élections en 2026.